

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 13 AVRIL 2021 A 20H00**

Conseillère absente et excusée Mme Nathalie Chalandard. (A donné pouvoir pour le vote du Budget uniquement)

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 04 Mars 2021 a fait l'objet d'une remarque concernant le vote de la subvention allouée à la Tour d'Otton. En effet cette décision a été validée à l'unanimité alors que trois membres font partie de cette Association et qu'ils auraient dû s'abstenir.

Une modification de l'ordre du jour est demandée et acceptée pour ajouter de nouveaux sujets, à savoir :

- Remise au vote de la Subvention allouée à « La Tour d'Otton »
- Modification des statuts de la CCCNJ : « Autorité Organisatrice de la Mobilité »

► **Révision des 2 taxes communales (FB et FNB) pour 2021**

Monsieur le maire fait savoir aux élus que pour compenser la perte des revenus issus de la TH, une réforme fiscale a été mise en place et en application de l'Article 16 de la loi de finances, les parts communales et départementales de Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) fusionnent, avec application d'un coefficient correcteur. Le taux des taxes du Foncier Bâti (FB) passe de 16.79% (Taux Communal) à 41.15€% (dont 24.36% : Taux Départemental) si les taux restent inchangés.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal le montant des taxes communales que la commission « finances » souhaite appliquer pour 2021: à savoir une augmentation de 2% par rapport à 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité des membres présents l'application des taxes suivantes pour 2021:

Taxe / Foncier Bâti	41.97 % (Taux Communal : 17.12% Taux Départemental : 24.85€)
Taxe/Foncier Non Bâti	38.23%

► **Présentation et vote du Budget Primitif 2021 : Budget Général/ et Budget Lotissement**

Sur proposition de la commission « finances », les membres du Conseil Municipal inscrivent et votent à l'unanimité des membres présents les prévisions suivantes pour 2021 :

Budget Communal

A : Budget Commune : Sur proposition de la commission " Finances", les membres du Conseil Municipal inscrivent et votent, à la majorité des membres présents (10 Pour/1 Contre) les prévisions suivantes :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
547 459 €	547 459 €	574 935 €	574 935 €	1 122 394 €	1 122 394 €

Le détail des projets 2021 en investissement sera exposé dans le bulletin « Montrond, mon village, » qui sortira très prochainement...

B : Budget Lotissement « Champs Malins »

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
510 441€	510 441 €	492 551 €	492 551 €	1 002 992 €	1 002 992 €

Ces montants paraissent «conséquents » mais en comptabilité il faut intégrer les opérations de stocks (avec une balance d'entrée et une balance de sortie) : qui constituent des opérations d'ordre, et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Pour simplifier , si on prend uniquement les opérations réelles:

- *En Fonctionnement il a été voté :*
 - o Dépenses : 1 120 € : Remboursement des intérêts d'emprunts
 - o Dépenses : Etude de faisabilité 2^{ème} tranche de lotissement, confiée à la SARL Colin pour un montant de 15 650 €
 - o Recettes : 29 464 € (la dernière parcelle est vendue : il reste 1 acte de vente à signer)
 - o Recettes : 185 233 € Excédent antérieur 2020 reporté
- *En Investissement, il a été voté:*
 - o Dépenses : 28 260 € Remboursement du capital des emprunts
 - o Dépenses : 179 154 € Déficit Antérieur 2020 reporté

► **Choix d'un géomètre pour lancer l'étude de la 2ème tranche de lotissement «Champs Malins 2 »** (sujet non étudié le 04032021, remis à l'ordre du jour)

Etant donné que toutes les parcelles de la première tranche du lotissement « Champs Malins », ont été vendues, une deuxième tranche en continuité de la 1ère doit être lancée. Monsieur le maire présente trois devis de géomètre-concepteur, qui ont remis une proposition d'agrandissement dudit lotissement .

Après étude des différents dossiers, et en avoir délibéré , les élus à l'unanimité des membres présents retiennent, le devis de la SARL « Cabinet Oliver Colin et Associés » de Champagnole pour un montant de 15 650 € TTC.

Cette prestation comprendra pour la création d'environ 10 à 12 parcelles sur la propriété communale restante : le plan topographique ; l'étude de faisabilité, le permis d'aménager, le bornage du périmètre et la division des lots.

► **Présentation devis pour dossiers DST :**

Dans le cadre de la mise en place du « Plan de relance de l'activité économique » la commune envisage d'engager des travaux sur divers bâtiments communaux et déposera des dossiers de demandes de subventions auprès du Département « DST Relance », et de la Communauté de Communes.

Plusieurs devis ont été demandés (à 3 prestataires de services par objet) présélectionnés et étudiés avant proposition à l'ensemble du conseil municipal

*Remplacement et acquisition d'équipement mobiliers à la salle polyvalente :

-Remplacement du lave-vaisselle, du four et achat de 3 meubles muraux: devis des Ets Bourcet d'Augisey (39) pour un montant de **14 789.63 € HT** soit 17 747.56 € TTC se décomposant comme suit :

- Lave-vaisselle : **6 409.43 € HT** soit 7 691.32 € TTC
- Four : **6 569.60 € HT** soit 7 883.52 € TTC
- Meubles de rangement : **1 810.60 € HT** soit 2 172.72 € TTC

→Avis favorable à l'unanimité des membres présents pour le lave-vaisselle et à la majorité (9 Pour et 1 Abstention) pour le remplacement du four et l'achat des meubles de rangement.

*Travaux divers sur le complexe commerces/logements :

-Ex-local commercial « Eva-Jura »: pour un montant global de **2 666.80 € HT** soit 3 200.16 € TTC se décomposant comme suit :

* Travaux Électricité : devis de M Michel Christophe de Montrond (39) pour un montant de **1 371.80 € HT** soit 1 646.16 € TTC

*Travaux isolation : Plafond suspendu: devis de « EURL Bourgeois Arnaud » d'Andelot en Montagne (39) pour un montant de **1 295.04 € HT** soit 1 554.05 € TTC

→Avis favorable à l'unanimité des membres présents

*Réhabilitation Logement n°1 : Réfection murs/plafonds et revêtement de sols pour un montant de **5 632 € HT** soit 6 195.20 € TTC : devis de la SARL Ethiévant de Ney.

→Avis favorable à l'unanimité des membres présents

*Remplacement de trois meubles de cuisines et de placards coulissants pour un montant global de **5 804.43 € HT** soit 6 195.20€ TTC : devis des Ets Maire Patrice de Montrond, se décomposant comme suit :

*Trois meubles de cuisine : **4 534.25 € HT** soit 4 987.67 € TTC

*Placards coulissants : **1 270.18 € HT** soit 1 397.20 € TTC

→Avis favorable à la majorité des membres présents (9 Pour/1 Abstention: Monsieur le maire s'est abstenu, ne pouvant être juge et partie) :

*Mise en place de 3 appliques murales sur mur extérieur de l'église de Montrond :

-Devis de la SARL Michel Christophe de Montrond pour un montant de **688.68 € HT** soit 826.42 € TTC

→Avis favorable à l'unanimité des membres présents

► Proposition d'achat de parcelles boisées (Consorts Cuenin/Paillard)

Dans le cadre d'achat de parcelles aux particuliers propriétaires de terrains jouxtant ceux de la commune, et afin de faire des réserves foncières communales ;

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été contacté par :

* Monsieur Paillard Jean-Michel qui propose la vente des parcelles cadastrées *Section D n°372. 373.374 « Prés du Verre» appartenant aux Consorts Paillard (Succession de Paillard Marie Madeleine)*

* Madame Cuenin Odile qui propose à la commune la vente des parcelles cadastrées *Section ZI n°71 et 72 « Champs Chauds», d'une surface de 1 Ha 49 A 50 Ca ainsi que la parcelle ZE n°3 « Les Prés Personniers » d'une contenance de 41 A 80 Ca appartenant aux Consorts Cuenin .*

Ces parcelles ont été estimées par l'agent ONF (certaines parcelles étant encore boisées en partie) et en accord avec les intéressés, Monsieur le maire propose aux membres du conseil les tarifs suivants :

*Proposition consorts Paillard au prix de **3 500 €** pour une contenance totale de 1 Ha 01 A 60 Ca

* Proposition globale faite aux Consorts Cuenin : **2 300 €** pour une contenance totale de 1 Ha 91 A 30 Ca

→propositions validées à l'unanimité des membres présents

► **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.**

Monsieur le maire fait savoir aux élus que Monsieur Trouttet Christophe, a réussi l'examen lui permettant de changer de Grade le passant d'Adjoint Technique à Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Adjoint Technique principal 2^{ème} classe, mais pour que cela puisse se faire il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique du centre de Gestion qui s'est réuni le 25 Mars dernier, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le maire propose à l'assemblée à partir de l'année 2021 de fixer un ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 % ,pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur
→proposition validée à l'unanimité des membres présents

► **Remise au vote de la subvention allouée à l'association « La Tour d'Otton » :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (7 Pour/ 3 Abstention) *voient l'attribution d'un «Fonds» à l'Association «La Tour d'Otton» d'un montant de 3 000 € dans le cadre de la poursuite du Chantier d'Eté prévu du 05 au 17 Juillet prochain)*

► **Accord du Conseil municipal pour la prise de compétence Mobilité par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.**

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des Communautés de communes

En application de ces dispositions la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, à laquelle la commune est rattachée, a délibéré à l'unanimité en faveur de la prise de compétence mobilité lors du Conseil communautaire du jeudi 11 mars 2021.

Toutefois, la Communauté de communes ne se substitue pas à la Région, comme le prévoit la loi LOM, dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire. La compétence mobilité s'exercera dans les domaines des services relatifs aux mobilités actives (marche, vélo, etc.), les services relatifs aux usages partagés des véhicules (covoiturage, Autolib', etc.), des services de mobilité solidaires pour les personnes vulnérables (Champagnole Nozeroy Jura Séniors, etc.), des services de conseil en mobilité.

Dans le cas de l'existence de services de mobilité communaux, ces services sont transférés, selon les modalités de transfert entre une commune et une intercommunalité, à la Communauté de communes.

Afin de rendre effective la compétence mobilité de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura au 1er juillet 2021, il est demandé au Conseil municipal, conformément à la loi LOM, son accord pour que la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura puisse exercer la compétence mobilité dans les conditions décrites précédemment.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité des membres présents *donnent un accord de principe pour la prise de compétence Mobilité par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.*